

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. CASTETS à M. SERAFFON, Mme BAYLE à M. CARREAU, Mme HOLGADO à Mme PAIN-GOJOSSO

Etaient excusés:

M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PAIN GOJOSSO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**10 – PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION TRAVAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La Collectivité a retenu, lors du vote du Budget Primitif 2022, la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires du 1^{er} degré.

Par décision n°D/2022/65 en date du 25 avril 2022, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant H.T. des travaux (montant plafonné à 25 000 €) avec un coefficient de 1,20.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.
ECOLE MATERNELLE ROSA BONHEUR		
Eclairage Leds, salle n°01 jeux	1 809,43	1 507,86
Store réfectoire n°19	2 354,59	1 962,16
Réfection enrobée de la cour	10 500,00	8 750,00

1 Badgeuse carte + IP	1 440,60	1 200,50
Installation électrique de la badgeuse	804,86	670,72
Total des travaux école maternelle Rosa Bonheur	16 909,48	14 091,24
ECOLE PRIMAIRE ROSA BONHEUR		
Eclairage Leds salle n°7	1 167,05	972,54
Eclairage Leds salle n°5 et n°6	1 167,05	972,54
Stores salle n°4, 2 unités	5 049,04	4 207,53
Ouverture porte entre la salle n°14 et n°15 (garderie et polyvalente)	5 250,00	4 375,00
1 Badgeuse carte + IP	2 881,20	2 401,00
Installation électrique de la badgeuse	1 842,37	1 535,31
Total des travaux école primaire Rosa Bonheur	17 356,71	14 463,92
ECOLE ANDRE VALLAEYS		
Réfection du bandeau + lambris côté classe du haut	8 731,80	7 276,50
Etanchéité salle 00, drain	4 032,35	3 360,29
Logement Vallaeys 1er étage gauche création grille ventilation	1 050,00	875,00
1 Badgeuse carte + IP	2 881,20	2 401,00
Installation électrique de la badgeuse	2 281,36	1 901,13
Total des travaux école primaire André Vallaeys	18 976,71	15 813,92
Groupe Urbain Albouy INE		
Travaux étage plancher, trappe de visite...	1 527,18	1 272,65
Comblement de la fosse étanche	2 411,99	2 009,99
Total des travaux groupe Urbain Albouy INE	3 939,17	3 282,64
ECOLE LUCIEN GROSPERRIN		
Stores salle n°2, bureau directrice, 1 unité	2 524,51	2 103,76
Remplacement de la toile des stores salle n°14 et n°15	2 071,94	1 726,62
Etanchéité salle n°10	5 250,00	4 375,00
Réfection de la façade cloquée	6 286,82	5 239,02
Désamiantage de la salle 8 - Lot n°01 - Lot n°02 - Lot n°03	81 142,57	67 618,81
1 Badgeuse carte + IP	1 440,60	1 200,50
Installation électrique de la badgeuse	435,96	363,30
Total des travaux école Lucien Gersperrin	99 152,40	82 627,00
Total général des travaux des bâtiments scolaires 1er degré	156 334,47	130 278,72

Avec un montant de subvention attribué au titre de la DETR de : 45 597,55 € ainsi que 15 000,00 € accordé par le Conseil Départemental de la Gironde, le reste à charge pour la commune est de : 95 736,91 €.

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1323 – chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 16 mai 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 31/05/22
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20220524-68164-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The stamp is circular and red, containing the text 'MUNICIPALITE DE BEZIER' at the top and '34990 (Gironde)' at the bottom. In the center is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.